

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Christian Haché	Numéro de permis 2015932	Date d'inspection Le 06 octobre 2020	
Nom de l'établissement Garderie Polichinelle		Numéro de téléphone (506) 753-4218	
Adresse 87 Arran Street Campbellton NB E3N 1L5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	07 août 2020	13 août 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<ul style="list-style-type: none"> - Les serrures de l'armoire à médicament et des produits toxiques ont été changées. - L'établissement est en conformité avec les exigences de santé publique et du prévôt des incendies. - L'établissement rencontre les exigences de la loi des services à la petite enfance, le permis est recommandé.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 octobre 2020

Date

original signé par

Sophie Lagacé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 octobre 2020

Date